

Changements aux niveaux des Soignants Essentiels entièrement vaccinés

En vigueur Lundi le 7 février	<ul style="list-style-type: none">Augmenter le nombre maximum de Soignants Essentiels désignés entièrement vaccinés par résident de 2 à 4. Continuer avec une limite de 2 Soignants Essentiels à la fois par résident.
--	---

1. Soignants Essentiels au Manoir

- a. **Les visiteurs généraux sont actuellement suspendus**
- b. Chaque résident peut avoir **4 Soignants Essentiels**, désignés soit par le résident ou le plus proche parent/procuration, qui sont autorisés à entrer dans le Manoir en ce moment
 - i. Composez-le **705 335 6125 poste 222** pour identifier les 4 Soignants Essentiels
 - ii. Une fois les 4 Soignants Essentiels nommés, aucun changement temporaire ne sera permis
 - iii. **Si aucun Soignant Essentiel n'est identifié, le Manoir reviendra aux deux Soignants Essentiels identifiés au début de la pandémie.**
- c. **Les 4 Soignants Essentiels désignés (seulement 2 par visite)** peuvent prodiguer des soins en même temps ou individuellement n'importe quel nombre de fois par jour, à condition qu'ils aient :
 - i. Preuve de vaccination complète;
 - ii. Aucun contact avec un cas de COVID positif au cours des 10 derniers jours;
 - iii. Aucun contact avec quelqu'un ayant des symptômes de COVID au cours des 10 derniers jours;
 - iv. Aucun symptômes; ET,
 - v. Obtenir un test Panbio négatif au Manoir avant d'entrer.
- d. **VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES SOIGNANTS ESSENTIELS DEVRONT ATTENDRE À L'EXTÉRIEUR JUSQU'À CE QUE LES RÉSULTAT DE LEUR TEST PANBIO SONT CONNUS**
 - i. Il est fortement suggéré aux Soignants Essentiels d'attendre dans leur voiture en raison des intempéries et afin d'éviter de bloquer l'accès à l'entrée principale.
- e. **SI LE RÉSIDENT EST EN ISOLEMENT OU LE MANOIR EST EN ÉPIDÉMIE :**
 - i. Seulement 1 Soignant Essentiel pourra visiter à la fois

- **SI VOUS AVEZ EU UN CONTACT AVEC UN CAS CONNU DE COVID - NE VISITEZ PAS LE MANOIR PENDANT 10 JOURS ET SUIVEZ LES DIRECTIONS DU BUREAU DE SANTÉ PORCUPINE**
- **SI VOUS AVEZ VISITÉ LE MANOIR ET QUE VOUS AVEZ DÉCOUVERT PLUS TARD QUE VOUS AVEZ EU UN CONTACT AVEC UN CAS COVID POSITIF, AVISEZ IMMÉDIATEMENT LE MANOIR 705 335 6125 POSTE 225 (HEURES DE BUREAU) POSTE 244 APRÈS LES HEURES**

2. Visite de compassion

- a. Les visites seront autorisées pour des raisons de compassion (fin de vie)
- b. Cela doit être organisé en discussion avec l'infirmière responsable 705 335 6125 poste 244 (en dehors des heures normales d'ouverture) ou la coordonnatrice des visites 705 335 6125 poste 222 (heures normales d'ouverture)

3. Test de dépistages

- a. Toute personne qui réussit le dépistage passera ensuite un test Panbio
- b. Seuls le personnel / médecin / infirmière praticienne et les travailleurs de soutien réglementés seront autorisés à entrer dans le Manoir avant que les résultats des tests Panbio ne soient connus
- c. Tous les autres doivent avoir un test Panbio négatif connu chaque jour avant d'entrer

4. Activités

- a. La cohorte des résidents dans leurs propres ailes continue
- b. En raison du manque d'espace, seuls les résidents seront autorisés aux activités
- c. Tous les spectacles de chant sont suspendus
- d. Les services de coiffure sont suspendus

5. Absence sociale

- a. **Les absences sociales de nuit et de jour sont suspendues**
- b. **Les absences essentielles pour raisons médicales, de compassion et palliatives** continuent d'être autorisées avec les restrictions suivantes au retour :
 - i. Le résident doit faire l'objet d'un dépistage à son retour à la porte d'entrée pour détecter les symptômes et l'exposition au COVID pendant son absence

EXPOSITION CONNUE à la COVID pendant une absence pour raison médicales, de compassion ou de soins palliatifs	AUCUNE EXPOSITION CONNUE à la COVID pendant une absence pour raison médicales, de compassion ou de soins palliatifs
<ul style="list-style-type: none">• Le résident sera isolé pendant au moins 7 jours• Test PCR le jour 1 du retour• Test PCR au jour 7 du retour• Si les DEUX tests sont négatifs, le résident sera retiré de l'isolement	<ul style="list-style-type: none">• Test rapide quotidien pour 7 jours• Test PCR au jour 1 et au jour 7• Aucun isolement nécessaire à moins qu'un résident ne soit positif à l'un des tests ou qu'un résident découvre que pendant son absence, il a été en contact avec un cas de COVID
<ul style="list-style-type: none">• Notez que tous les résidents en isolement sont limités à un soignant essentiel qui doit porter un EPI complet pendant l'isolement	